Procès verbal pour la demande de dispense de consanguinité au 3° degré égal entre Marc Joseph BAILLY MAITRE et Jeanne Célestine MOREL FOURIER. Dressé le 5 janvier 1774 par CORTOIS, curé de Morbier.

Images DSC05640 à DSC05647 de Roger Bailly Salins

Résumé

Suppliant: Marc Joseph BAILLY MAITRE, âgé de 28 ans de la paroisse de Morbier. Son frère a

épousé la soeur de la suppliante.

Suppliante : Jeanne Célestine MOREL FOURIER, âgée de 19 ans de la paroisse de Morbier

Témoins : Alexis GIROD de Morez, paroisse de Morbier, y demeurant, âgé de 64 ans, parent de

la suppliante. Il a signé Alexis Girod.

Jacques Philippe GIROD de Morez, paroisse de Morbier, y demeurant, âgé de 26 ans.

Il a signé J.P. Girod.

Michel GIROD de Morez, paroisse de Morbier, y demeurant, âgé de 64 ans. A signé

M. Girod.

Pierre Claude GIROD de Morez, paroisse de Morbier y demeurant, âgé de 72 ans. (Il n'y a que le curé qui a signé ce témoignage, sans mention que le témoin soit illettré.)

Arbre généalogique

Souche

Michel JOBEZ

Catherine¹ JOBEZ Marie JOBEZ

Marguerite CHAVIN Anne Catherine ROMANET

Marc Joseph BAILLY MAITRE Jeanne Célestine MOREL FOURIER

Suppliant Suppliante

¹ Il y a 2 arbres pratiquement identiques. Dans le premier on l'appelle Catherine tandis que dans le second c'est Claudine.